

### **Séance du 6 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le six du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUET Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, BODIER Robert, ROGER Steve, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy.

Absent et excusé : MOREAU Brigitte, MOISY Cyrille.

Monsieur Freddy CHABOT est élu secrétaire de séance.

---

#### **DETR 2017 – Rénovation énergétique des logements de la Métairie – 2016/52**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de l'assemblée de retenir la SARL Anthony MORIN, architecte, pour l'étude des travaux de réhabilitation des logements de la Métairie.

Le montant de cette opération a été estimé à 242 922.00 € HT travaux et honoraires compris.

Afin d'aider au financement de cette opération, il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2017 à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017, pour aider au financement de la réhabilitation thermique du bâtiment communal de la Métairie dans le cadre de l'axe 5A : Construction ou restructuration des bâtiments communaux, et ce, à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
- Approuve la demande de soutien européen dans le cadre du FEDER (programme Leader) et une aide de la région (soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments). Le montant restant des travaux sera autofinancé.

#### **DETR 2016 – Mise en sécurité de l'ancienne salle du CJF – 2016/53**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, malgré la procédure de péril, M. Bachar Ali Hassan (gérant de la société BF2A, propriétaire du site) n'a effectué aucun des travaux prescrit par l'expert.

L'inexécution de ces travaux implique que la commune va devoir se substituer au propriétaire pour réaliser les prescriptions émises par l'expert à savoir :

- l'obturation par éléments maçonnés de toutes les ouvertures (13 430.65 € HT)
- l'édification d'une clôture efficace sur la longueur de la portion du chemin pédestre pour interdire l'accès également aux espaces extérieurs (2 862.47 € HT)
- la mise en surveillance de l'état de la charpente et de la maçonnerie de la salle polyvalente (3 560.46 € HT)

Afin d'aider au financement de cette opération, il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2016 à hauteur de 30 % montant HT de l'opération estimée à 19 853.58 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016, pour aider au financement des travaux de mise en sécurité de l'ancienne salle du CJF dans le cadre de l'axe 3C : travaux de mise en sécurité en urgence sur présentation d'un rapport faisant état d'urgence, et ce, à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération.

Les travaux seraient financés par la DETR le reste en autofinancement.

### **Redevance assainissement 2017 – 2016/54**

Vu la délibération en date du 8 octobre 2015 fixant les tarifs assainissement pour l'année 2016,

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Jusqu'à 40 m<sup>3</sup>..... 1.30 € le m<sup>3</sup>
- Au-delà de 40 m<sup>3</sup>..... 0.70 € le m<sup>3</sup>

### **Lotissement du Parc : Dépôt de pièces – 2016/55**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2016 autorisant le maire à signer et déposer le permis d'aménager pour le lotissement du Parc,

Vu l'arrêté en date du 3 octobre 2016 autorisant les travaux (PA 53253 16 B3001),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Me Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint Gault, pour effectuer le dépôt de pièces et s'occuper des transactions en ce qui concerne la vente des parcelles du lotissement du Parc

- Fixe à 5 % le montant de l'acompte qui sera demandé à la réservation du terrain

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette opération (dépôt de pièces, ventes, document d'arpentage...)

- Fixe le prix de vente du m<sup>2</sup> à 12.50 € HT

### **Lotissement du Parc : bornage des parcelles**

Le cabinet Plaine Etude nous a demandé de procéder au bornage des parcelles du futur lotissement au plus vite. Nous avons donc consulté deux géomètres pour le bornage, le plan d'arpentage et les plans de vente pour chaque lot.

- Cabinet GUIHAIRE de Segré ..... 7 200.00 € HT
- Cabinet LANGEVIN de Château-Gontier ... 4 500.00 € HT

Considérant la différence de prix, le cabinet Langevin a été retenu pour le bornage. Le conseil municipal n'émet aucune objection.

## **Divers**

- Le conseil municipal prend note de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable. Il est consultable en mairie.

- Le conseil est informé de l'invitation de l'association des Roues Saturn' à leur assemblée générale qui aura lieu le vendredi 20 janvier à 20 h 30 à la salle de la Métairie.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 19 janvier 2017.